



RESTAURATION DE LA CIRCULATION D'AMPHIBIENS ET PRÉSERVATION D'UN RESEAU D'HABITATS SUR LE COL DE LA CRUSILLE

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Département : Savoie

Délégation : Lyon

Commune concernée : Novalaise

Bassin versant : Crusille

Types de milieu : zones humides

Interlocuteurs agence : Noémie Burette, Martin Pignon

PRESENTATION DU PROJET

MAÎTRES D'OUVRAGE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAVOIE (CD 73)

Hôtel du Département - 73000 CHAMBERY

04 79 96 75 00

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE SAVOIE (CEN 73)

Résidence Prieuré - 73370 LE-BOURGET-DU-LAC

04 79 25 20 32

PARTENAIRES

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, département de la Savoie, commune de Novalaise, associations départementales (CEN Savoie, LPO) et locales (Patrimoine Sauvage, Fédération des associations de protection du lac d'Aiguebelette).

CONTEXTE ET HISTORIQUE

Sur la commune de Novalaise, les marais de la Crusille font partie du site Natura 2000 « Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'Avant Pays Savoyard – lac d'Aiguebelette ». Le col de la Crusille est situé dans un massif montagneux à proximité du couloir rhodanien. Ce site comporte une forte diversité d'habitats et d'espèces remarquables dont un réseau de huit zones humides d'environ 10 hectares, 3 hectares de pelouses sèches et falaises, 80 hectares de forêts mésophiles à sèches, et 55 hectares de bocage riche en haies et où les cultures sont très minoritaires. Il s'avère être l'un des sites de reproduction les plus importants du département pour les amphibiens avec six espèces et près de 6 700 individus recensés en 2015. Le Conservatoire dispose de la maîtrise foncière des deux principaux marais (4,3 hectares) dont le bon fonctionnement hydrologique est désormais assuré. En revanche, il apparaît nécessaire de travailler sur un espace plus large pour pérenniser les populations d'amphibiens.

PROBLÉMATIQUE ET ENJEUX

Le site de la Crusille a été identifié aux échelles régionales et départementales dans les problématiques de continuités écologiques. Depuis 2009, l'association « Patrimoine Sauvage » coordonne bénévolement une opération de sauvegarde des amphibiens au moment de leur reproduction afin d'éviter leur écrasement par les véhicules (plusieurs centaines de batraciens écrasés en 2008). Les populations vivant au nord du bassin versant doivent en effet traverser la route départementale pour aller se reproduire dans la seule zone humide du réseau qui possède des milieux aquatiques permanents. La gestion annuelle de ces franchissements est particulièrement lourde et complexe pour les associations. De plus, les milieux forestiers (boisements et prairies) sont davantage exploités depuis peu en raison du développement de la filière de bois déchiqueté pour l'alimentation des chaufferies industrielles.

OBJECTIFS

- Réduire la mortalité d'amphibiens sur le secteur de la Crusille en favorisant la circulation des individus vers leur zone de reproduction.
- Préserver les habitats humides et secs nécessaires à leur cycle de vie.

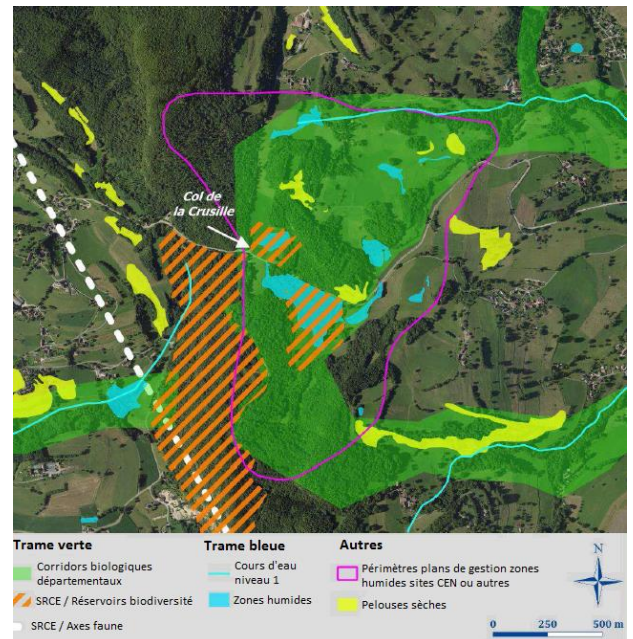
DESCRIPTION DU PROJET

Le projet est divisé en deux phases :

1. La mise en place d'ouvrages de guidage et traversées pérennes pour la petite faune au travers de la route (CD 73).

2. La gestion des habitats (CEN 73) :

- animation et acquisitions foncières sur les milieux à forts enjeux biodiversité de l'espace de bon fonctionnement de la zone humide.
- animation agricole destinée à la sensibilisation et à la mise en œuvre d'opérations de gestion.
- amélioration de la connaissance (inventaires, lien entre espèces et milieux...).



Les zones humides du col de la Crusille : localisation du site au sein de la trame verte et bleue et du réseau de sites naturels gérés. © CEN 73

COÛT DU PROJET

- **Volet 1 : 130 000 € (HT)**
 - Etudes (coordination sécurité et assistance au maître d'ouvrage) : 10 000 €
 - Travaux : 120 000 €
- **Volet 2 : 60 800 € (TTC)**

PLAN DE FINANCEMENT

- Agence de l'eau : 80%
- Autofinancement : 20%

DUREE DU PROJET

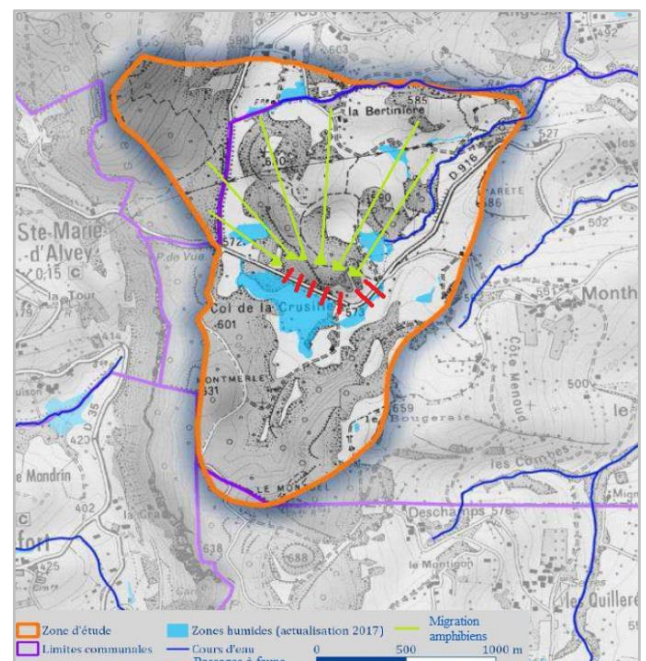
- 2017-2020

LES OPERATIONS

Volet 1 : Restauration de la continuité écologique (CD 73)

Le projet a été élaboré en suivant les préconisations de différents guides réalisés notamment par le SETRA (service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements). La mise en œuvre devrait être finalisée pour le printemps 2020.

- Installation d'un système de guidage des amphibiens par barrière métallique sur les deux côtés de la chaussée.
- Création de sept ouvrages de franchissement sous chaussée. Les « collecteurs » seront entonnés et en pente douce afin de permettre la traversée des amphibiens dans les deux sens.
- Les accès existants (accès au champ, chemin...) seront équipés de caniveau-grille permettant le passage des véhicules mais piégeant les amphibiens.
- Installation de trappes de suivi évaluation.



Migration des amphibiens vers la zone humide principale © CEN 73



Exemple de caniveau – grille
© Conseil départemental de la Savoie



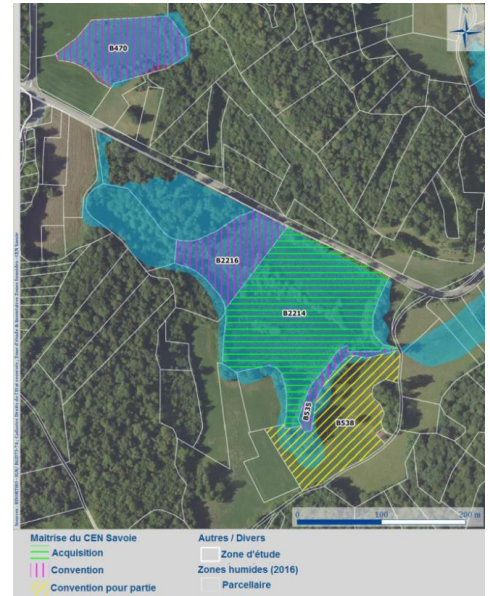
Exemple d'aménagement
© Conseil départemental du Doubs



Survol de la Crusille © Manuel BOURON

Volet 2 : Gestion des habitats et des espèces (CEN 73)

- Animation foncière sur les habitats forestiers et pelouses sèches : acquisition potentielle de l'ordre de 6 hectares (5,6 ha de parcelles forestières situées à proximité de la zone humide et 0,4 ha de pelouses sèches enclavées en forêt).
- Animation agricole pour maintenir les pratiques favorables, limiter le sur-piétinement de zones humides et le drainage, améliorer l'abreuvement.
- Etude pour améliorer la connaissance sur les relations entre les micro-habitats des zones humides et avec les réservoirs de biodiversité environnants.



Vue aérienne de la Crusille © CEN 73

GAINS ATTENDUS POUR LES MILIEUX ET LA BIODIVERSITE

- Assurer une continuité écologique dans un fuseau répertorié dans le cadre du SRCE.
- Assurer la sécurisation des traversées sans aide humaine et ainsi préserver un peuplement important d'amphibiens sur un site en partie géré qui permet de :
 - libérer les bénévoles des contraintes de suivi de ce site éloigné.
 - s'affranchir des contraintes liés au changement climatique qui provoque de très fortes variations interannuelles de la période de migration de ces espèces et peut provoquer de fortes mortalités en cas de passage anormalement précoce comme en 2016 alors que le dispositif n'est pas encore en place.
 - réduire le risque de dissémination par l'homme des agents infectieux (chytridiomycose, ranavirus...) responsables depuis une dizaine d'années de très fortes mortalités, voire d'éradication locale de certaines espèces partout en Europe. La suppression de la manipulation des amphibiens, même si elle maintenant réalisée avec des précautions en termes de désinfection du matériel, est donc désormais un facteur essentiel pour la sauvegarde de ces espèces.
- Pour les habitats, maîtrise foncière visée de 6 hectares supplémentaires de zones humides et autres réservoirs de biodiversité sur des milieux à forts enjeux biodiversité, situés dans l'espace de bon fonctionnement écologique de la zone humide, et servant d'habitats pour les amphibiens.

SUIVI ET EVALUATION

Afin d'évaluer l'impact de l'aménagement et vérifier son bon fonctionnement, un système de suivi sera mis en œuvre. Il est envisagé de mettre en place dès la conception de l'ouvrage, des systèmes de trappes installés au droit de plusieurs traversées. La proximité du marais (niveau d'eau à 0.7 m du niveau de la chaussée) ne permettra probablement pas d'équiper tous les passages. Le système de collecte qui est prévu correspond à un exemple dans le département du Doubs. Il consiste en une trappe (50 x 50 x 50 cm) placée en sortie de traversée (côté marais). Lorsqu'on souhaite réaliser le suivi, la trappe est ouverte (système de couverture par dalle). Le reste du temps, la trappe est fermée et recouverte (terre).

CADRE REGLEMENTAIRE

Aucune démarche réglementaire n'est requise pour la mise en œuvre de ce projet. Les travaux ne nécessitent pas d'autorisation spécifique, mais l'avis des services de l'État est requis pour valider le projet définitif et l'organisation des travaux.

INTEGRATION DU PROJET DANS LA VIE DU TERRITOIRE

Depuis 2008, le Département s'est engagé en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie dans une politique en faveur des corridors biologiques. En fédérant de nombreux acteurs, ce projet permet d'associer les compétences techniques des services départementaux et les connaissances naturalistes des associations. L'implication de la commune est également garante d'une meilleure efficacité de l'animation foncière, tout comme d'une meilleure appropriation par les habitants.

Le projet permettra de démontrer que la collaboration entre différents acteurs (collectivités, associations, établissements publics, agriculteurs...) peut aboutir à la conciliation efficace entre les usages (circulation routière, agriculture...) et la préservation des milieux, des continuités et des espèces.

Un article dans le magazine « *Sauvons l'eau !* » de l'agence de l'eau est paru le 9 avril 2018 afin de valoriser le projet.

POINTS FORTS DU PROJET

- Projet intégré et opérationnel co-porté par deux acteurs.
- Préservation d'habitats à très forts enjeux pour la biodiversité.

LES TAXONS D'AMPHIBIENS PRESENTS



Grenouille rousse
© Manuel BOURON



Grenouille agile
© Manuel BOURON



Crapaud commun
© Manuel BOURON



Triton palmé
© Manuel BOURON



Triton alpestre
© Manuel BOURON



Salamandre tachetée
© Philippe FREYDIER

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Le conseil départemental et le conservatoire de Savoie échangent actuellement avec la commune, les associations locales et les propriétaires sur le territoire concernant le foncier. Le dossier technique sera finalisé courant 2018 et les entreprises seront consultées début 2019. Le démarrage des travaux est prévu à l'été/automne 2019. Le conseil départemental analyse également la faisabilité de la mise en place du suivi suite à ces travaux en se référant à un projet similaire effectué dans le Doubs.

SOURCES

- Site du conseil départemental de Savoie : <http://www.savoie.fr/>
- Site du CEN Savoie : <https://www.cen-savoie.org/>
- Aménagement et mesures pour la petite faune, SETRA, août 2005.
- Plan de gestion des zones humides du col de la Crusille, CEN Savoie, avril 2017.
- Lien de l'article : https://www.sauvonsleau.fr/jcms/e_17854/savoie--un-projet-commun-pour-preserver-les-amphibiens#.W2mPZ00UnL8